

Jonquière, le 7 juillet 2015

PROJET D'INDEXATIONS DÉPÔT DU PLAN -ARACPI-2020.

Par, L'ARAC, Association des retraités d'Abitibi-Consol (RESOLU).
Projet présenté à toutes les parties de «L'entente Abitibowater» et à toutes ses associations de retraités.

Angelo Pilote: Directeur, du projet d'Indexations, pour l'Association des retraités d'Abitibi-Consol (ARAC). En collaboration avec Florent Jacques, Armand Gauthier, Serge Poulin, Mathias Dufour et Gilles Papillon.

Table des matières

PROJET D'INDEXATIONS	1
DÉPÔT DU PLAN -ARACPI-2020.....	1
Par, L'ARAC, Association des retraités d'Abitibi-Consol (RESOLU).....	1
Table des matières	2
L'ARAC	3
COALITION DES RETRAITÉS DE RESOLU	3
OBJET: Dépôt (Plan D'Indexations).....	3
A) Présentation.....	3
L'après 2020?.....	3
-Question posé à M. Brière, à savoir, ce qu'il adviendrait une fois la solvabilité atteinte à 100%? ..	3
L'indexation par une logique de prospérité.....	3
B) Restructuration et Prospérité.....	4
Restructuration et Stratégie Financière de Resolu.....	4
Prospérité et Compétitivité.....	4
C) Tableau d'Indexations.....	5
Exemple d'indexations pour préserver notre pouvoir d'achat.....	5
D) Concept de solvabilité et Taux de base.....	5
La pleine solvabilité actuarielle ou de continuité (Actif cible 5.461G).....	5
Taux de Base et son influence sur le déficit.....	6
E) Plan d'indexations: ARACPI-2020.....	6
Présentation du plan d'Indexations.....	6
Mécanique Financière.....	6
Rappel des chiffres importants pour ce travail.....	6
(Enclenchement des mesures correctrices dû au seuil critique) 2012-2013-2014	6
Cumulatif des chiffres sur 12 ans.....	7
Rendement de la Fiducie Globale, sur 12 ans, depuis 2003 à 2014.....	7
Interprétation différente ARACPI-2020 en (%) au 31 décembre 2014.....	7
F) Le recouvrement de l'indexation	8
Annexe1-Projection de 7 Scénarios.....	8
La pleine solvabilité actuarielle pour le projet d'indexations (Actif cible entre 5.8 et 6.3G)	8
(Scénarios S1, S2 et S3).....	8
(Scénarios S4, S5, S6 et S7).....	9
G) Commentaires du plan et Conclusion du projet.....	10
Commentaires.....	10
Conclusion.....	10

L'ARAC

COALITION DES RETRAITÉS DE RESOLU

OBJET: Dépôt (Plan D'Indexations)

A) Présentation.

Ce plan fait suite au refus de la demande d'indexation, du 19 septembre 2014, qui commande aussi une lettre réponse et un suivi de la situation financière de Resolu. (*Lettres de correspondances-Lien* (<http://1drv.ms/1T3wSm3>)). Bien entendu, toutes les parties impliquées auront à argumenter différentes hypothèses afin que dans un temps ultérieur une entente satisfaisante, pour tous, soit conclue. Ce travail se veut transparent dans les faits, de bonne foi et de coopération avec tous les intervenants. Son développement est axé sur l'observation du suivi de nos intérêts afin de comprendre nos inquiétudes à ce que, Resolu, restaure notre droit à l'indexation. Et dans ce sens, on ne peut pas passer à côté d'un retour, à sa prospérité, sans y penser. Donc, notre but n'est pas de mettre en péril une situation d'affaires qui se consolide sainement, mais plutôt, de rechercher à l'intérieur de cette croissance une part raisonnable comme justifié dans les Items, A, B, C, D, E, F et G. De plus, avec le dépôt du projet de loi 57, qui favorise le maintien des régimes à prestations déterminées, il ne doit pas cependant être une réduction de nos droits. Et dans cette éventualité, le présent dépôt du, Plan D'Indexations, deviendrait par conséquent une contestation ou une demande d'amendements, afin que tous nos droits soient respectés.

L'après 2020?

-Question posé à M. Brière, à savoir, ce qu'il adviendrait une fois la solvabilité atteinte à 100%?

- 1) À l'atteinte de cette solvabilité Resolu regarderait pour le transfert de nos rentes, à une compagnie d'assurance, afin d'en assurer la gestion. À noter que l'indexation serait exclue lors de cette transaction.
- 2) Pour un choix vers la Régie, avant l'atteinte du 100% de solvabilité, la Régie prend en charge nos rentes réduites selon le taux de solvabilité, toujours sans indexation, mais les administreraient en essayant de les bonifier par de bons rendements pendant, 5 à 10 ans, pour ensuite les transférer par l'achat d'une rente à une compagnie d'assurance.
- 3) À noter aussi, que dans le rapport 2014, de Towers Watson, à l'item mesure pour réduire les risques, il y a un éventail nous exposant différentes stratégies de réduction du risque et dont, entre autres, certains prospects d'achats de rentes. Or, il devient donc évident, que l'intérêt de Resolu est d'éliminer ses régimes à prestation déterminé. Et dans cette optique, d'ici 2018, ceux des régimes cadres ne seront pas loin d'un transfert.

Par conséquent, cette imposition ou futur choix d'achats de nos rentes, imbriqué dans cet item, est une grande source de préoccupation pour tous les retraités. C'est-à-dire, qu'on est en contradiction avec la loi 11, qui nous garantissait la profitabilité de la compagnie tant et aussi longtemps qu'elle serait en opération. Donc, l'après 2020, nous réserve la sortie par l'atteinte de la solvabilité.

L'indexation par une logique de prospérité.

Comme on a pu l'observer, précédemment, nos préoccupations sur notre droit à l'indexation se confirment et serait une perte totale. Par conséquent, on ne peut pas rester indifférent devant une telle éventualité. Ainsi, le transfert de nos caisses de retraite par l'achat de rentes, sans indexation, serait une décision unilatérale.

Or, en justification de nos inquiétudes et selon les contextes économiques, cet essai est donc, essentiel, pour bien évaluer toutes les stratégies concernant nos rentes. C'est-à-dire, qu'au retour à la profitabilité de, Resolu, et devant notre pouvoir d'achat qui diminue, au fil des ans, on ne pourra pas nous priver indéfiniment de ce droit; et encore moins, plaider, l'austérité, si elle n'est plus valide.

En bref, nous l'abordons sur un ton respectueux et optimisme, car notre argumentation correspond aussi, **à un souci d'avenir**, pour Resolu. Et dans cet optique, on peut observer un extrait d'entrevu fait, par M. Garneau, en 2011: «L.A. - *Quand comblez-vous le déficit actuariel de 1,3 milliard de dollars (G\$) du régime de retraite ? R.G. - D'ici 5 ans, on devrait ramener la solvabilité du régime de 75% à 90%. Une fois notre dette payée, nous aurons plus de liquidités à y allouer.*». Voir le lien. <http://www.lesaffaires.com/archives/generale/dans-un-marche-en-dcroissance-nous-devons-continuer-de-rduire-nos-cots-richard-garneau-pdg-d-abitibowater/536548>

De toute évidence, nous sommes tout à fait en ligne avec cet énoncé, car ce n'est que par un tel, exercice, basé sur une plus longue période, qu'on pourra solutionner cette problématique. Et par conséquent, les items suivants sont en complémentarité avec cette atteinte.

B) Restructuration et Prospérité.

Cet item, est très important, afin de bien situer la stratégie sectorielle de Resolu. Ainsi, dans un rapport d'étude d'Unifor et du gouvernement, il est dit qu'en 2013, la production mondiale de ce papier, était de 32 millions de tonnes, et qu'on se devait de la réduire d'environ, 1 million, d'ici 2015. En fait, même si Resolu, ne représente que, 9%, de la production mondiale, elle en est le plus grand producteur en Amérique. De plus, comme elle a perdu, 60% de son marché, on peut comprendre son agressivité dans sa restructuration. Et encore, durant la prochaine décennie, les papetières devront, à nouveau, faire face à une surcapacité de 10 millions de tonnes. Enfin, on prévoit une stabilisation, d'ici 2025, avec une capacité de 20 millions de tonnes.

Lien rapport d'Unifor: http://www.uniforquebec.org/sites/default/files/documents/document/737-pulp_and_paper_fr_final_2.pdf

Restructuration et Stratégie Financière de Resolu.

1. Par la description. ci-dessus, il est donc normal que Resolu ferme des usines, cherche à réduire ses coûts et essaie de gagner son point avec les environnementalistes. Selon ses dires, il lui en coûterait 30% de plus, au Québec, pour s'alimenter en fibre.
2. Resolu est aussi à repenser ses vieilles installations de qualité, qu'elle doit peut-être, reconvertir, vers d'autres produits de valeurs ajoutés.

Enfin, à la lumière de cet exercice on peut conclure que pour les 10 prochaines années, le secteur du papier sera encore en restructuration et que Resolu aura à se tourner vers, d'autres marchés, ci-dessous. Finalement, s'il en résulte une amélioration continue de sa marge bénéficiaire, Resolu ne s'en portera que beaucoup mieux. D'ailleurs, c'est ce que nous dit M. Garneau, dans son dernier rapport financier: « *Cependant, ces fermetures ont eu pour effet d'améliorer immédiatement l'avantage concurrentiel de la Société* :» <http://pfresolu.mediaroom.com/index.php?s=28277&item=137034>

- **La force financière de Resolu : 4,5 milliards \$ en 2013; ventes de 4,258 milliard \$ en 2014**
- **Installations aux États-Unis, au Canada et en Asie. Environ 7 700 employés.**
- **19 usines de pâtes et papiers : capacité de 5,8 millions de tonnes métriques**
- **100 % des terrains forestiers sous la gestion de Résolu au Canada et aux États-Unis vérifiés et certifiés par des experts indépendants. 22,1 millions d'hectares (54,6 millions d'acres) couverts par des certificats détenus par Résolu.**

Lien Resolu: http://www.pfresolu.com/Medias/Information_eclair/

- papier journal : 2,6 millions de tonnes métriques (**Secteur en trouble**)
- papiers pour usages spéciaux : 1,6 million de tonnes métriques
- pâte commerciale : 1,5 million de tonnes métriques
- 21 usines de produits du bois : capacité de 2,8 milliards de pieds-planche
- bois d'œuvre : 2,5 milliards de pieds-planche
- bois transformé : 82 millions de pieds-planche
- bois d'ingénierie : 145 millions de pieds linéaires
- granules de bois : 45 000 tonnes métriques
- Produits commercialisés dans près de 80 pays
- 520,7 mégawatts de capacité installée dans 7 centrales hydroélectriques et 7 installations de cogénération

Prospérité et Compétitivité.

Comme on a pu l'observer, précédemment, Resolu a fait un bon travail de rigueur pour assainir son bilan financier. Et par ses derniers rapports financiers, on ne peut que constater une grande amélioration de ses finances. Ses BAIIA ajusté, ont maintenant des marges intéressantes, comme celles des exercices, 2013 et 2014, avec près de, 370\$ M, pour chacune de ces années. D'ailleurs, son rapport 2014, résume assez bien son plan d'affaires et sa capacité financière, par cet extrait: « **La Société a pour stratégie générale de se retirer progressivement de certaines qualités de papiers, tout en s'appuyant sur sa solide situation financière, pour saisir les occasions de diversification:**». Lien, page 26 : http://www.pfresolu.com/uploadedFiles/Investors/Financial_Reports/2014_10-K_Resolu-PFR.pdf

Or, il est aussi intéressant d'observer une opinion, indépendante, faite en juillet, 2014, sur les projections financières de Resolu, et dont on préconise des profits entre 380 et 400 millions par année. *Voici un résumé de cette évaluation:* « **Il est dit aussi, que pour le déficit des caisses de retraite que si, Resolu, répète sa dernière performance pour les 2 prochaines années, avec une hausse des taux d'intérêts, qu'elle aura effacé au complet son déficit sur les fonds de pension** :» Lien: <http://dislocatedvalue.blogspot.ca/2014/07/rfp-make-that-10-fcf-while-biz.html>.

Au premier trimestre, 2015, même si elle a raté sa cible, avec un BAIIA ajusté de, 50 millions, elle est cependant forte d'une trésorerie de 324 millions et de liquidités pour 800 millions, ce qui la place parmi les mieux financés de l'industrie. Entre autre, sous la protection de la faillite, Resolu a accumulé des actifs d'impôts futurs pour plus de 1 milliard. De plus, comme en 2012, Resolu vient d'annoncer un rachat d'actions pour près de 100 millions (83). Lien : <http://pfresolu.mediaroom.com/index.php?s=28277&item=137042>.

Et plus encore, avec le projet de loi 57, déposé le 11 juin, qui assouplit les règles actuarielles tout en stabilisant le financement futur des régimes, il permet également à l'employeur de récupérer ultérieurement des montants d'amortissements, qu'il versera pour financer les déficits. Donc, cela confirme la légitimité, de nos appréhensions, à revendiquer notre droit à l'indexation. Lien : <http://www.pressegauche.org/spip.php?article22517>

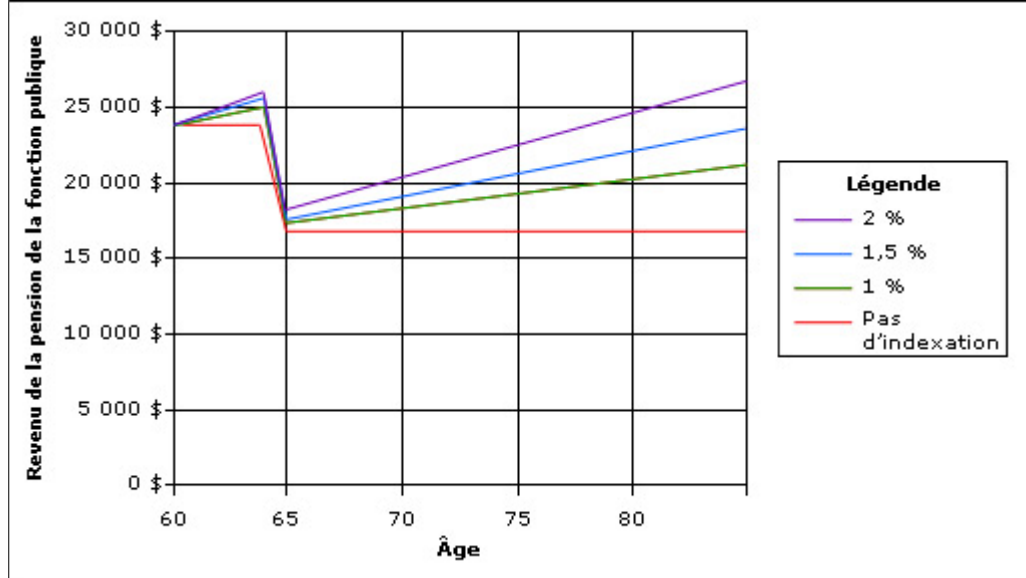
Enfin, comme il nous reste plus de 20 trimestres, d'ici 2020, on ne peut qu'observer le bon cheminement de Resolu, et conclure, qu'elle sera en, forte position, pour l'après 2020.

C) Tableau d'Indexations.

Exemple d'indexations pour préserver notre pouvoir d'achat.

Le diagramme ci-dessous montre l'effet que peut avoir l'indexation sur notre pension. Vous remarquerez que notre pouvoir d'achat après 10 ans sans indexation diminue entre 15% et 40% selon la légende.

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pensions/sources-fra.asp#fig18> (Source gouvernement du Canada)



Par exemple, si vous recevez une pension annuelle de 16 600 \$ à 65 ans, vous recevrez le montant suivant dix ans plus tard :

- Si le taux d'inflation est de 1 % (c'est-à-dire que votre pension serait augmentée de 1 %) : 19 272 \$.
- Si le taux d'inflation est de 2 % (c'est-à-dire que votre pension serait augmentée de 2 %) : 22 341 \$.

Donc, par ce graphique, on ne peut que constater, que les chiffres sont dépendants des taux indexés et que l'indexation que nous avons était similairement comparable. Et devant cette évidence, de la perte de notre pouvoir d'achat, on se doit de rétablir une indexation convenable.

D) Concept de solvabilité et Taux de base.

Cet item est pour faciliter tous nos membres, dans leur suivi, afin de bien saisir les différents concepts de la Solvabilité et du taux de base.

La SOLVABILITÉ sur une BASE DE CONTINUITÉ ou de PLEINE SOLVABILITÉ ACTUARIELLE? Selon les explications de M. Brière, la solvabilité sur une base de continuité, implique à savoir l'autosuffisance d'un régime. C'est à-dire, s'il se suffit par lui-même à payer **tous ses retraités par ses rendements**. Donc, comme l'indice de référence des rendements se situe à 7%, sur un actif de 4.2G, on a donc 294 Millions de revenus. Enfin, pour trouver le pourcentage, **en termes de continuité**, on s'ajuste à la différence manquante selon la cible de l'autosuffisance du régime, soit pour le coût du 355 millions = $(4.2G \times 121\% = 5.082G = (5.082 \times 7\% = 355M))$; pour le pourcentage $(4.2G \div 5.082G = 82.6\%)$. Pour celle Actuarielle, en 2013 on était à 77%, soit $(4.2G \div 5.46G = 77\%)$. Ainsi par le tableau, on peut comprendre le principe. Ce n'est pas parfait, mais juste un exemple de chiffres, qui peut nous aider.

La pleine solvabilité actuarielle ou de continuité (Actif cible 5.461G)

Caisse de Retraite →	Actif ↓	1) Solvabilité Actuarielle	1. Solvabilité Actuarielle Cible visé	2) Solvabilité de Continuité	2. Solvabilité de continuité Cible visé
Fiducie globale ↓ Référence--- »	7% Rendement	La solvabilité actuarielle en 2013=76.9%	↓	La solvabilité de continuité en 2013=82.6%	↓
Actif visé selon les différents objectifs.	Coût des retraités. 355M	$4.2G \times 100 / 5.461 = 76.9\%$ Cible-Actif = 5.46G	100% 5.46G	$4.2G \times 121\% / 5.08G = 82.6\%$ Cible-Actif=5.46G	100% 100%

En conclusion, cette comparaison est très importante pour comprendre que, **si Resolu**, nous gardait en partenariat et qu'elle continuait de bien gérer, l'actif de nos caisses, la pleine solvabilité actuarielle deviendrait moins importante. Cependant, la loi des gouvernements oblige un seuil actuariel pour nous protéger d'une faillite. En somme, l'IMPORTANT, **c'est l'actif**, et il se doit d'être autosuffisant à la base d'une continuité afin d'avoir de bons rendements. Finalement, la pleine solvabilité actuarielle est aussi une nécessité afin de sécuriser nos rentes et de permettre une indexation, au coût de la vie, par un actif plus volumineux.

Taux de Base et son influence sur le déficit.

Il est important de bien comprendre ce principe actuariel, car difficile à saisir, par rapport à la progression de l'actif versus le déficit de solvabilité. Cependant, par un exemple assez simple, nous croyons ne pas être loin de la logique. Or, voici notre conception du taux de base.

1. Comme exemple, en 2011, Resolu payait des rentes, pour 20,000 retraités, à \$20,000, avec une caisse de retraite de 4.2 milliards. Or, le taux directeur baisse de 1,17%, l'impact fut donc négatif sur le déficit, de 600 millions, pour atteindre 1.9 milliards.
2. Pourquoi, cette baisse de taux, avait-elle rajouté, 600 millions, au déficit? C'est que les normes actuarielles exigent de réévaluer la solvabilité des régimes de retraite, chaque année, comme en cas de faillite. Et ainsi, pour compenser la baisse du taux, pour une rente de 20,000\$, la charge du coût de l'actif à la promesse, qui était de 250,000\$, a donc montée de 30,000\$. Donc, pour nos 20,000 retraités $(30,000\$ \times 20,000) = 600$ millions, de plus, à comptabiliser au déficit.

Voilà pour cet exercice, qui peut nous avoir aidés à démêler l'importance du taux de base par rapport au rendement des marchés et notre déficit actuariel.

E) Plan d'indexations: ARACPI-2020.

Présentation du plan d'Indexations.

Devant, l'évidence de nos pertes, on a le devoir de solutionner une mécanique financière raisonnable pour tous. Et dans ce sens, nous développerons à partir de, cet item, un plan qui pourrait tous nous aider à trouver une solution satisfaisante. Pour cet objectif, nous demandons le maintien de la mécanique financière, actuelle, lorsque la solvabilité de nos caisses de retraite sera à 100%. Nous préconisons, qu'en 2019 ou 2020, si les conditions des marchés le permettent, nous ne serons pas loin de cet objectif. Par conséquent, continuer le versement du 80 millions, pour une période **maximale de 4 ans**, permettrait l'autosuffisance du fonds et le rétablissement de notre droit à l'indexation. Et plus encore, il permettrait un rattrapage, depuis 2009, qui serait un complément juste et raisonnable correspondant à notre droit dans l'entente.

Mécanique Financière.

1. L'effort du 80 millions pour combler, le déficit actuariel, est la mécanique financière qui nous intéresse.
2. **Ce mécanisme fait partie de l'entente et respecte déjà la capacité financière de Resolu.**
3. Le but est de bonifier l'actif de nos caisses de retraite afin de rétablir notre droit à l'indexation par son autosuffisance.
4. L'effort ciblé est de 320 millions $(80M \times 4)$. L'atteinte est prévue dans les 4 ans suivant la solvabilité des caisses.
5. Le coût du rétablissement de l'indexation pourrait se situer, entre 30 et 80 millions, selon la formule de rattrapage.
6. Le rajustement des rentes, par l'indexation, pourrait varier entre 20% et 40%, conditionnel au point 5.
7. À l'atteinte de l'objectif, du point 5, Resolu pourrait diminuer son effort avant le maximum de 4 ans.
8. L'actif nécessaire pour ce plan devrait se situer entre 5.8.G et 6.3G.

Finalement, ce plan devrait-être autosuffisant pour satisfaire une pleine indexation et le rattrapage de notre pouvoir d'achat. Enfin, si tout va bien, Resolu devrait-être libéré de presque tout versement, aux alentours de 2023-2024, et peut-être avant selon le rendement de l'actif. Et plus encore, par ce plan, Resolu n'aurait pas besoin de se réendetter et conserverait sa pleine compétitivité.

Rappel des chiffres importants pour ce travail.

2010-2011-l'actif était à 4.3 milliards. Pour payer, tous les retraités, il en coûte 355 millions. Solvabilité ciblé 6.2 milliards.

1. Le déficit actuariel, en 2011, atteint 1.9 milliards, due à la baisse du taux d'intérêts, de 1,2%, qui rajoutait 600 millions.
2. Le rendement a été de 5.4%, pour un rendement de 234 millions.
3. La cotisation de la compagnie était de 50 millions.
4. Le total du rendement plus cotisation de Resolu=284 millions.
5. Le coût des rentes $(355 \text{ millions} - 284 \text{ millions} = 71 \text{ millions-})$ La solvabilité atteint le seuil critique du 69,4%.

(Enclenchement des mesures correctrices dû au seuil critique) 2012-2013-2014

1. La compagnie confiante que les taux, se replacent, décide de mettre 30 millions de plus(80).
 2. Le rendement sur l'actif de, 2012, a été de 8.5%. (\$365 Millions)
 4. Le rendement plus cotisation de la compagnie $(365 + 50 = 410 \text{ millions})$ surplus de 55 millions. $(\$410 - 355 = 55)$
 5. Le rendement 2013 a été de 11%. Donc $440 + 80m(Cie)^* = 520m - 355(Cr)^* = 165 \text{ millions de surplus.}$
 6. Le taux de base, en 2013, a augmenté de 1%, et ainsi, le déficit a été réduit de 600 millions
 7. L'actif qui était à 4.3G a monté à 4.52G en 2013 soit (220M)
 8. L'actif total, 2014, s'établissait à, 4.693G, avec un rendement de 10.6%.
- À noter que selon les données de, Towers Watson, notre fiducie globale, PD, a atteint un actif de, 4.3G, en 2014.
- Pour -2015- Nos prévisions du rendement de l'actif sont ciblées à 100M.**

-Pour -2016- l'actif prévu pour nos calculs s'établira à 4.4G.

Les Chiffres de la Projection.

Légende: *Cr=Coût des retraités 355 millions. *Cie=Versement du 80 millions. *G=Milliards *M=millions

-Chiffres de base : À noter que l'effort de Resolu pour le calcul de l'ajout des montants, ci-dessous, sont selon le scénario de base du plan présenté, par Resolu, de 80 millions avec les cotisations supplémentaires de 67 millions identifiés par un * et réparties ainsi. Soit: (2016=105*) (2017=90*) (2018=94*) (2019=94*) et (2020=84). Pour les années après 2020, il est préconisé un montant de 80*millions, pour le plan de recouvrement de l'indexation, inclus dans les projections.

-Montant fixe de 355 millions pour payer les retraités: Ce montant que nous allouons pour payer les 16,292 retraités, est basé sur la lettre du, 6 novembre 2012, où on nous affirmait cette mention de coûts. Cependant, même si on a retenu ce montant pour nos calculs. On peut observer différentes interprétations pour les coûts des retraités. Entre autre, dans le rapport financier, 2014, où on mentionnait un coût de 330 millions, et un autre, dont on parlait de 300 millions. Voir le lien : ww.hebdosregionaux.ca/est-du-quebec/2012/08/17/des-propos-rassurants-pour-les-retraites.

Ainsi, les chiffres des coûts des retraités et ceux du rendement des taux d'intérêts sont, des plus importants, pour cet exercice. En somme, nous croyons que le coût fixe de 355 millions est réaliste, et que sur le long terme, il devrait-être décroissant en conséquence du vieillissement de la population des retraités et des transferts vers la Régie. Nos projections ne sont pas faites avec la précision d'un programme informatique, cependant, elles reflètent assez précisément les chiffres nécessaires pour notre objectif. Ainsi, le plan de M. Brière, à 7 %, ciblait 85% du recouvrement, en 2020, et nos scénarios sont en concordances avec ses chiffres, comme le démontre le Scénario S1

Finalement, le but de cet exercice est d'établir une base positive de calcul, selon nos appréhensions, afin de voir différemment l'atteinte de la solvabilité. Et de toute évidence, par l'historique du cumulatif des rendements, où, on a une moyenne de, **9.7% sur 12 ans**, et une autre, **de 10.45% sur 11 ans**, si on excluait l'année 2007. **Alors! Pourquoi, ne devrions-nous pas être plus optimistes pour le long terme?**

Cumulatif des chiffres sur 12 ans.

Cet exercice est une mise en contexte, d'une base de chiffres, afin d'établir une référence pour nos projections. Elle provient du rapport du, 16 octobre 2013, de la Fiducie Globale. Enfin, une comparaison de chiffres d'avec ceux, **d'ARACPI-2020**, nous aidera à comprendre le réalisme de notre projet. **À noter que les rendements de 2013-2014 ont été mis en ajout pour une 11^e et 12^e année.**

Rendement de la Fiducie Globale, sur 12 ans, depuis 2003 à 2014.

<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	2007	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>		<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>
13.9%	10.5%	11.9%	11.9%	1.8%	8.8%	14.7%	9.4%		5.4%	7.1%	10.8%	10.6%

Voici selon, Resolu, les cumulatifs en(%) au 31 décembre 2012.

<u>Resolu</u>	<u>3 ans</u>	<u>4 ans</u>	<u>5 ans</u>	<u>10 ans</u>	
Fiducie globale	7.3%	9.1 %	5.3%	7.6%	
Indice de référence	7.9%	9.2 %	4.7%	7.0%	

Interprétation différente ARACPI-2020 en (%) au 31 décembre 2014

<u>ARACPI-2020</u>	<u>3 ans</u>	<u>4 ans</u>	<u>5 ans</u>	<u>10 ans</u>	<u>11 ans</u>	<u>12 ans</u>
Fiducie globale	7.5%	12 %	9.4%	9.5%	10.45%	9.7%
	2005-2007	2003-2006	2009-2013	2003-2012	2007 Exclu	2003-2014

En somme, on peut constater qu'à, **9.7%**, on est conservateur, par la moyenne de 12 ans. De plus, comme expliqué antérieurement, la justification d'un montant fixe de, 355 millions, demeure toutefois une source variable. Finalement, cette mention est très importante, car comme nous avons retenu celle de la lettre, du 6 novembre, pour être certain d'en mettre, un peu plus que pas assez, on peut quand même observer, qu'une somme de 30 millions en moins représenterait plus de 400 millions sur une projection de 10 ans.

F) Le recouvrement de l'indexation

Pour se bâtir une indexation, il faut d'abord se bonifier un actif sur une plus longue période. Par conséquent, notre projection s'établit sur 10 ans, à partir de 2016, et les chiffres respectent une précision analogique la plus réaliste possible par le calcul des intérêts composés, sur le rendement de l'actif, en plus des sommes mises par Resolu. Ainsi, nous pourrions avoir une idée, assez juste, sur nos prévisions d'un retour à l'indexation vers 2022-2024. Dans notre stratégie, nous comptons évidemment sur la bonne collaboration des syndicats, de Resolu et du gouvernement afin de nous aider dans cette planification. D'ailleurs, nous voulons miser davantage sur les rendements d'intérêts, qui pourraient nous être beaucoup plus bénéfiques, qu'une stratégie de transfert de nos rentes, vers une compagnie d'assurance. Ainsi, on peut comprendre que l'atteinte d'un actif plus volumineux peut prendre un certain temps à se valider. Mais enfin, nous croyons qu'ultérieurement, par d'autres stratégies d'excédents d'actifs, Resolu pourrait tout autant, que nous, en profiter.

Annexe1-Projection de 7 Scénarios

Rappel de l'effort de Resolu pour le calcul de l'ajout des montants, ci-dessous, soit le 80 millions avec les cotisations supplémentaires de 67 millions identifiés par un * et réparties ainsi. Soit: (2016=105*) (2017=90*) (2018=94*) (2019=94*) et (2020=84*). Et ceux suggéré, selon le plan recouvrement de l'indexation, pour une période de 4 ans supplémentaires.

La pleine solvabilité actuarielle pour le projet d'indexations (Actif cible entre 5.8 et 6.3G)

L'annexe1, comprend une projection de 7 scénarios sur, 10 ans, afin de valider différentes hypothèses de stratégies, selon les différents rendements des taux d'intérêts. Notre repaire de départ pour établir nos chiffres, est le déficit à combler, au 31 décembre 2013, soit **1.269G** et l'**actif cible pour la solvabilité actuarielle est de 5.461G, comme définit dans le document, d'avril 2015, de Resolu, à la page 79. Pour le plan indexation, nous ciblons une solvabilité entre 5.8G et 6.3G, selon les stratégies d'indexations à définir.**

L'année de départ pour nos projections est, 2016, avec une prévision d'actif de 4.4G. Pour les scénarios, S1 et S2, le taux pour ces calculs, est de 7%, sauf que pour le S2, il y a 2 années, à 12%, aux points 3 et 5 de la table de calculs. Pour ceux du S3 et S4, le taux est de, 8%, et comme pour le S2, il y a 2 taux de, 12%, aux points, 2 et 5 de la table de calculs. Enfin, pour les scénarios, S5, S6 et S7, le taux est de 9%. Le calcul du S6, est à 9.7%. Et le S7, a deux taux à, 12%, aux points 5 et 6 en bleu. À noter, qu'une fois l'actif cible atteint, on revient toujours à l'indice de référence, du plan Brière, à 7%. Finalement, quelques commentaires seront développés afin de valider chacune des projections. Et à la toute fin, une conclusion sur cet essai, devrait nous aider à comprendre que nous pourrions tous, avoir raisons, de miser à plus long termes.

(Scénarios S1, S2 et S3)

Scénario-S1) 2016-actif de 4.4 milliards pour un rendement conservateur cible de 7%.

1. Rendement 2016. $(4.400 \times 7\% = (308 + 105^* = 413) - (355CR) = 58$ millions de surplus)
2. Rendement 2017. $(4.560 \times 7\% = (319 + 90^* = 409) - (355) = 54$ millions de surplus)
3. Rendement 2018. $(4.614 \times 7\% = (322 + 94^* = 416) - (355) = 61$ millions de surplus)
4. Rendement 2019. $(4.675 \times 7\% = (327 + 94^* = 421) - (355) = 66$ millions de surplus)
5. Rendement 2020 $(4.741 \times 7\% = (331 + 84^* = 415) - (355) = 60$ millions de surplus) -----» **Actif=4.801**
6. Rendement 2021. $(4.801 \times 7\% = (336 + 80^* = 416) - (355) = 61$ millions de surplus. -----» **Total actif=4.862**
7. Rendement 2022. $(4.862 \times 7\% = 340 + 80^* = 420) - (355) = 65$ millions de surplus) -----» **Total actif=4.927**
8. Rendement 2023 $(4.927 \times 7\% = (344 + 80^* = 424) - (355) = 69$ millions de surplus) -----» **Total actif=4.996**
9. Rendement 2024 $(4.996 \times 7\% = (349 + 80^* = 429) - (355) = 74$ millions de surplus) -----» **Total actif=5.070**
10. Rendement 2025 $(5.070 \times 7\% = (354 + 80^* = 434) - (355) = 79$ millions de surplus) -----» **Total actif=5.149**

Scénario-S2) 2016-Actif de 4.4 milliards rendement cible de 7%+2/12% aux points (3-5).

1. Rendement 2016. $(4.400 \times 7\% = (308 + 105^* = 413) - (355CR) = 58$ millions de surplus)
2. Rendement 2017. $(4.560 \times 7\% = (319 + 90^* = 409) - (355) = 54$ millions de surplus)
3. Rendement 2018. $(4.614 \times 12\% = (553 + 94^* = 647) - (355) = 292$ millions de surplus) **TA=4.906**
4. Rendement 2019. $(4.906 \times 7\% = (343 + 94^* = 437) - (355) = 82$ millions de surplus) **TA=4.988**
5. Rendement 2020 $(4.988 \times 12\% = (598 + 84^* = 682) - (355) = 327$ millions de surplus) -----» **Actif=5.315**
6. Rendement 2021. $(5.315 \times 7\% = (372 + 80^* = 452) - (355) = 97$ millions de surplus. -----» **Total actif=5.412**
7. Rendement 2022. $(5.412 \times 7\% = 378 + 80^* = 458) - (355) = 103$ millions de surplus) --- --» **Total actif=5.515**
8. Rendement 2023 $(5.515 \times 7\% = (386 + 80^* = 466) - (355) = 111$ millions de surplus) -----» **Total actif=5.626**
9. Rendement 2024 $(5.626 \times 7\% = (393 + 80^* = 473) - (355) = 118$ millions de surplus) -----» **Total actif=5.744**
10. Rendement 2025 $(5.744 \times 7\% = (402 + 80^* = 482) - (355) = 127$ millions de surplus) -----» **Total actif=5.871**

Commentaires : Pour le scénario S1, on peut comprendre qu'avec un rendement de, 7%, en 2020, nous aurons atteint 87.9% de solvabilité, ce qui correspond au calcul du plan de M. Brière. Cependant, à 7% de rendement, on ne peut penser de payer une indexation. Toutefois, si à partir de 2020, le coût des retraités se rajustait à la baisse, à près des 300 millions, alors tout redeviendrait possible, et il faudra refaire nos devoirs à partir de cette hypothèse.

Pour le S2, tout ce qui est en surligné en jaune, peut nous permettre diverse stratégies d'indexation. À remarquer qu'une 5^e année d'aide, de Resolu, a été rajoutée au tableau pour se rapprocher du 6G, car c'est l'idéale visé pour le renflouement de l'indexation. Cependant, le S2, se valide pour de possibles stratégies d'indexation et en conséquence de l'hypothèse du point, S1, on pourrait aussi refaire nos devoirs par rapport aux coûts des retraités.

Scénario-S3) 2016-actif de 4.4 milliards pour un rendement conservateur cible de 8%.

1. Rendement 2016. $(4.400 \times 8\% = (352 + 105^* = 457) - (355CR) = 102$ millions de surplus)
2. Rendement 2017. $(4.502 \times 8\% = (360 + 90^* = 450) - (355) = 95$ millions de surplus)
3. Rendement 2018. $(4.597 \times 8\% = (367 + 94^* = 461) - (355) = 106$ millions de surplus)
4. Rendement 2019. $(4.703 \times 8\% = (376 + 94^* = 470) - (355) = 115$ millions de surplus)
5. Rendement 2020. $(4.818 \times 8\% = (385 + 84^* = 469) - (355) = 114$ millions de surplus) -----» Actif=4.932
6. Rendement 2021. $(4.932 \times 8\% = (394 + 80^* = 474) - (355) = 119$ millions de surplus. -----» Total actif=5.051
7. Rendement 2022. $(5.051 \times 8\% = 404 + 80^* = 484) - (355) = 129$ millions de surplus) --- ---» Total actif=5.180
8. Rendement 2023. $(5.180 \times 8\% = (414 + 80^* = 494) - (355) = 139$ millions de surplus) -----» Total actif=5.319
9. Rendement 2024. $(5.319 \times 8\% = (425 + 80^* = 505) - (355) = 150$ millions de surplus) -----» Total actif=5.469
10. Rendement 2025. $(5.469 \times 8\% = (437 + 80^* = 517) - (355) = 162$ millions de surplus-----» Total actif=5.631

(Scénarios S4, S5, S6 et S7)

Scénario-S4) 2016-actif de 4.4 milliards pour un rendement cible de 8%+(2/12%) aux points (2-5)

1. Rendement 2016. $(4.4 \times 8\% = (352 + 105^* = 457) - (355CR) = 102$ millions de surplus)
2. Rendement 2017. $(4.502 \times 12\% = (540 + 90^* = 630) - (355) = 275$ millions de surplus) ----- TA=4.777
3. Rendement 2018. $(4.777 \times 8\% = (382 + 94^* = 476) - (355) = 121$ millions de surplus) -----TA=4.898
4. Rendement 2019. $(4.898 \times 8\% = (391 + 94^* = 485) - (355) = 130$ millions de surplus) ----- TA=5.028
5. Rendement 2020. $(5.028 \times 12\% = (603 + 84^* = 687) - (355) = 332$ millions de surplus) ---» Actif=5.360
6. Rendement 2021. $(5.360 \times 8\% = (428 + 80^* = 508) - (355) = 153$ millions de surplus. -----» Total actif=5.513
7. Rendement 2022. $(5.513 \times 8\% = 441 + 80^* = 521) - (355) = 166$ millions de surplus) --- ---» Total actif=5.679
8. Rendement 2023. $(5.679 \times 8\% = (454 + 80^* = 534) - (355) = 179$ millions de surplus) -----» Total actif=5.858
9. Rendement 2024. $(5.858 \times 8\% = (468 + 80^* = 548) - (355) = 193$ millions de surplus) -----» Total actif=6.051
10. Rendement 2025. $(6.051 \times 8\% = (484) - (355) = 129$ millions de surplus-----» Total actif=6.180

Commentaires : Le scénario S3, n'atteint pas la cible, mais peu présenté une certaine stratégie d'indexations, à partir des points 9 et 10. Une 5^e année d'aide, de Resolu, a aussi été rajouté au point 10. Pour le S4, par contre, avec ces 2 rendements à 12%, on atteint la cible et valide notre plan, à partir de tout ce qui est en surbrillance en jaune.

Scénario-S5) 2016-actif de 4.4 milliards pour un rendement conservateur cible de 9%.

1. Rendement 2016. $(4.400 \times 9\% = (396 + 105^* = 501) - (355CR) = 146$ millions de surplus) TA(4.546)
2. Rendement 2017. $(4.546 \times 9\% = (409 + 90^* = 499) - (355) = 144$ millions de surplus)
3. Rendement 2018. $(4.690 \times 9\% = (422 + 94^* = 516) - (355) = 161$ millions de surplus) TA(4.851)
4. Rendement 2019. $(4.851 \times 9\% = (436 + 94^* = 530) - (355) = 175$ millions de surplus) TA(5.026)
5. Rendement 2020. $(5.026 \times 9\% = (452 + 84^* = 536) - (355) = 181$ millions de surplus) -----» Actif=5.207
6. Rendement 2021. $(5.207 \times 9\% = (468 + 80^* = 548) - (355) = 193$ millions de surplus. -----» Total actif=5.400
7. Rendement 2022. $(5.400 \times 9\% = (504 + 80^* = 584) - (355) = 229$ millions de surplus) --- ---» Total actif=5.629
8. Rendement 2023. $(5.629 \times 9\% = (506 + 80^* = 586) - (355) = 231$ millions de surplus) -----» Total actif=5.860
9. Rendement 2024. $(5.860 \times 9\% = (527 + 80^* = 607) - (355) = 252$ millions de surplus) -----» Total actif=6.112
10. Rendement 2025. $(6.112 \times 9\% = (550) - (355) = 195$ millions de surplus-----» Total actif=6.307

Scénario-S6) 2016-actif de 4.4 milliards pour un rendement conservateur cible de 9.7%.

1. Rendement 2016. $(4.400 \times 9.7\% = (426 + 105^* = 531) - (355CR) = 176$ millions de surplus) TA(4.576)
2. Rendement 2017. $(4.546 \times 9.7\% = (443 + 90^* = 533) - (355) = 178$ millions de surplus)
3. Rendement 2018. $(4.724 \times 9.7\% = (555 + 94^* = 649) - (355) = 294$ millions de surplus) TA(5.018)
4. Rendement 2019. $(5.018 \times 9.7\% = (486 + 94^* = 580) - (355) = 221$ millions de surplus) TA(5.243)
5. Rendement 2020. $(5.243 \times 9.7\% = (508 + 84^* = 592) - (355) = 237$ millions de surplus) -----» Actif=5.480
6. Rendement 2021. $(5.480 \times 9.7\% = (531 + 80^* = 610) - (355) = 255$ millions de surplus. -----» Total actif=5.735
7. Rendement 2022. $(5.735 \times 9.7\% = (556 + 80^* = 636) - (355) = 281$ millions de surplus) -----» Total actif=6.016
8. Rendement 2023. $(6.016 \times 9.7\% = (583 + 80^* = 663) - (355) = 308$ millions de surplus) -----» Total actif=6.324
9. Rendement 2024. $(6.324 \times 9.7\% = (613 + 80^* = 693) - (355) = 338$ millions de surplus) -----» Total actif=6.662
10. Rendement 2025. $(6.662 \times 9.7\% = (646) - (355) = 291$ millions de surplus-----» Total actif=6.953

Scénario-S7) 2016-actif de 4.4 milliards pour un rendement cible de 9%+-2/12% aux points (5-6).

1. Rendement 2016. $(4.4 \times 9\% = (396 + 105^* = 501) - (355CR) = 146$ millions de surplus) TA(4.546)
2. Rendement 2017. $(4.546 \times 9\% = (409 + 90^* = 499) - (355) = 144$ millions de surplus)
3. Rendement 2018. $(4.690 \times 9\% = (422 + 94^* = 516) - (355) = 161$ millions de surplus) TA(4.851)
4. Rendement 2019. $(4.851 \times 9\% = (436 + 94^* = 530) - (355) = 175$ millions de surplus) TA(5.026)
5. Rendement 2020. $(5.026 \times 12\% = (603 + 80^* = 687) - (355) = 332$ millions de surplus) -----» Actif=5.358
6. Rendement 2021. $(5.358 \times 12\% = (642 + 80^* = 722) - (355) = 367$ millions de surplus. ---» Total actif=5.725
7. Rendement 2022. $(5.725 \times 9\% = 515 + 80^* = 595) - (355) = 240$ millions de surplus) -----» Total actif=5.965
8. Rendement 2023. $(5.965 \times 9\% = (536 + 80^* = 616) - (355) = 261$ millions de surplus) -----» Total actif=6.226
9. Rendement 2024. $(6.226 \times 9\% = (560 + 80^* = 640) - (355) = 285$ millions de surplus) -----» Total actif=6.511
10. Rendement 2025. $(6.511 \times 9\% = (585) - (355) = 230$ millions de surplus-----» Total actif=6.741

Commentaires : Le scénario-S5, à 9%, atteint facilement la cible et valide notre plan, à partir de tout ce qui est en surbrillance en jaune. À noter, que l'aide de Resolu, pourrait se limiter à 3 ans. Pour le S6, le pourcentage à 9.7%, représente notre moyenne de rendement sur 12 ans. L'aide de Resolu, pourrait aussi se limiter à 2 ans.

Pour le S7, à 9%, on a deux années à 12%, aux points 5 et 6. On atteint la cible dès, 2022, et valide notre plan, à partir de tout ce qui est en surbrillance en jaune. L'aide de Resolu, pourrait aussi se limiter à 2 ans.

G) Commentaires du plan et Conclusion du projet.

Commentaires.

Dans l'ensemble, on peut observer que même si notre plan est très optimiste, il demeure toutefois très réaliste, comme démontré dans, l'Annexe1, qui nous laisse voir une moyenne de rendement, sur 12 ans, à 9.7%. Et encore, on peut percevoir une nette amélioration du plan d'affaires de Resolu et de son assainissement. Donc, on peut affirmer, qu'avec son bilan financier en nette amélioration qu'on est loin de la faillite. Et par conséquent, comme notre but est autant de profiter des bons taux que de la prospérité de, Resolu, nous ne voudrions pas pour autant demeurer en reste. D'ailleurs, le dépôt de ce plan, n'est qu'une suite logique, d'un choix clair, qui est de demeurer avec Resolu. Conséquemment, comme mentionné, dans l'Annexe1, nous comptons aussi sur la bonne collaboration des syndicats, de la Régie et de Resolu pour des calculs plus complexes pour notre suivi.

En somme, nous croyons que même si toutes restructurations nécessitent de fortes contrariétés, elles ne sont cependant pas des contradictions absolues. Et c'est pourquoi, que dans cette logique d'un droit à, l'indexation, nous préconisons un cadre de respect. C'est-à-dire que si, Resolu, se situe parmi, les pires de son industrie, il est évident que personne ne pourra endosser cette demande. Cependant, si elle se classe parmi, les meilleures, on ne pourra pas la rejeter en nous comparant aux pires.

Conclusion.

En conclusion, comme cette démarche n'est qu'une suite normale de notre suivi, dans l'entente, elle ne doit pas se limiter au seul renflouement de nos caisses de retraite; mais aussi, à celui du recouvrement de notre pouvoir d'achat. Et n'oublions pas, qu'à la lumière de tout ce processus sous la LACC, où on nous a dit : « **que nous étions à risque et que si la compagnie faisait de l'argent à nouveau, que nous en profiterions, et si non, nous pourrions perdre davantage et que c'était la Game à jouer ou faire le choix de la Régie** :». Donc, dans un tel contexte où on a pris le risque, de faire confiance à Resolu, cela justifie amplement notre demande.

De plus, en justification de nos inquiétudes, cet essai est donc complémentaire à notre demande de restauration de ce droit, s'il se valide par de bons rendements. Et dans cette éventualité, il se précise, à savoir, si notre droit à cette profitabilité sera respecté. Assurément, que les priorités de la compagnie sont portées plus sur l'équité des actionnaires que celle des retraités. Cela est normal dans un système, capitaliste, mais aussi, démocratique, par lequel il faut défendre ses droits. Notamment, c'est ce que nous avons fait en, 2011, en participant à l'exercice des mesures correctrices et qui s'est résolu, par un plan acceptable, pour tous. Et dans ce sens, nous déposons, ce plan, pour le respect de notre droit à l'indexation.

En sommes, nous croyons, en Resolu, car nous avons déjà misé sur son avenir. Et malgré nos craintes, nous sommes confiants pour une solution raisonnable. Et à cet effet, une déclaration de M. Choquette en 2011, nous laisse positif sur notre démarche : «**A la lumière de décisions difficiles de restructuration, la société a également convenu, de mettre le paiement de l'indexation en attente; et que tout cela, a été annoncé à tous nos syndicats. Il n'est pas unique pour un syndicat mais, tout est sur la planche, a-t-il souligné** :» Voir le lien : <http://fftimes.com/node/240404>

Enfin, comme nous espérons la meilleure des ententes pour, l'après 2020, c'est donc, LE POURQUOI, du dépôt de ce plan, car nous voulions, nous assurer, d'être bien entendus.

En attendant, nous tenons à vous remercier de toute l'attention, que vous y porterez, et veuillez accepter nos plus sincères salutations.

Angelo Pilote: Directeur, du Projet D'Indexations, pour l'Association des retraités d'Abitibi-consol (ARAC)

Pour nous joindre : Téléphone : 418-439-2528

Adresse Courriel : ARACPI-2020 (Projet D'Indexations) Nous joindre à cette adresse.

Adresse Courriel : angelopilote@outlook.com (Membre de L'ARAC, responsable et auteur du projet)
(L'ARAC, est un regroupement de retraités cadres et syndiqués. Secteur Saguenay)

Travaux parlementaires, loi 57, automne 2015.

Par L'ARAC, Coalition des Retraités de Resolu.

Bonjour à tous!

Pour notre cas, chez Resolu, les questions qui se lèvent par rapport à l'entente AbitibiBowater versus, cette loi, c'est l'atteinte de la solvabilité et l'après 2020. D'ailleurs, la définition de nouveaux critères de solvabilité ne doivent pas être, un verrou, sur l'avenir de nos droits. Notamment, par le dépôt de notre "Projet D'Indexations" on se doit de valoriser et d'adapter cette nouvelle loi, sur un objectif commun, qui est le respect de tous nos droits acquis, à plus le long terme, et selon la prospérité de Resolu. Ainsi, notre principale attention portera sur les 2 points suivants, l'esprit de la loi 57 par rapport à l'entente AbitibiBowater.

- 1. Pour L'esprit de la loi 57 :** Notre point de repère pour sa définition est basé sur un extrait de la vice-présidente, de la CSN, Francine Lévesque, qui dit: *«Qu'elle a le mérite de ne pas remettre en question les droits acquis des travailleurs et favorise le maintien et la création de régimes à prestations déterminées. Elle stabilise le financement futur des régimes tout en permettant à l'employeur de récupérer ultérieurement des montants d'amortissements qu'il versera pour financer les déficits. Tant les employeurs que les syndicats ont convenu d'empêcher la réduction des rentes ou de suspendre l'indexation des retraités. Son but est aussi d'assouplir les règles actuarielles des régimes de retraite :»*
[Lien : http://www.pressegauche.org/spip.php?article22517](http://www.pressegauche.org/spip.php?article22517)
- 2 Par rapport à l'Entente AbitibiBowater :** Ce qui nous inquiète dans cette législation, c'est la capitalisation par l'achat de rentes selon une certaine solvabilité. Et plus encore, c'est aussi ce que Resolu semble planifier pour 2020 et que nous précisons clairement dans notre "Projet D'Indexations" à la page 3 et 10 :*« Qu'on se doit de respecter notre choix, qui est de miser sur Resolu, à plus long terme, et qu'on n'a pas à nous imposer une réglementation pour réduire nos droits :»*

Merci de votre bonne collaboration,

L'ARAC, Coalition des Retraités de Resolu